



I DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°19-2023

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	16/03/2023
Présents	17
Absents	6
Procurations	3
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt mars à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, ALBAN Marie-Françoise,

Absents : MARROT Catherine, GARRIGUES Véronique, ROUCH Mylène, COMTE Nicolas, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean Luc

Procurations : MARROT Catherine à DILLON Valérie, GARRIGUES Véronique à LE MINEZ Monique, COMTE Nicolas à ALEXANDRE Maria.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Demande de subvention au titre du FDAL 2023 - Travaux de réfection sur la voirie communale

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège afin de soutenir financièrement la commune de Mirepoix pour les travaux de réfection de la voirie communale, prévus en 2023.

La commune de Mirepoix pourrait solliciter une subvention au titre du programme du FDAL 2023, selon le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE REFECTION SUR LA VOIRIE COMMUNALE	HT
Montant prévisionnel de l'opération A - Réfection Impasse du Plantaurel : 12 083.00 € B - Réfection Chemin du Countirou / Mayrial : 18 750.00 € C - Réfection Rue des Iris : 9 167.00 € D - Réfection Rue Pierre Poisson : 25 000.00 € E - Réfection Cours Maréchal de Mirepoix : 16 667.00 € F - Réfection Quartier Bellemayre : 20 833.00 € G - Réfection Chemin de la Mestrise : 43 598.00 € Réfection Cours Chabaud : 19 952.00 €	166 050.00 €
Subvention FDAL 2023 (40 %)	66 420.00 €
Reste à charge de la commune	99 630.00 €

REÇU EN PRÉFECTURE
le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20230320-1902023-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°19-2023 (suite)

Demande de subvention au titre du FDAL 2023 – Travaux de réfection sur la voirie communale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, au titre de la programmation du FDAL 2023 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

